



COMPTE-RENDU
CSS TREGA 13/10/2025

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Condom	Nathalie DUCLOVEL-PAME	Sous-préfète	Présente
SIDPC			
SDIS	Hervé GAUZERE		Présent
DREAL	Olivier DURAND		Présent
DIRECCTE			
DDT	Philippe DELLA-VEDOVE		Présent
ARS			
collège collectivités			
Mairie de Caupenne d'Armagnac	Le maire Son représentant	Titulaire	Présent
Mairie de Laujuzan	Le maire Son représentant	Titulaire	Présent
le Conseil départemental du canton du Grand Bas-Armagnac	Le président Son représentant	Titulaire Titulaire	
Communauté de communes du Bas-Armagnac	Le conseiller Son représentant	Titulaire	
Conseil Régional	Le président Son représentant	Titulaire	
collège riverains			
Riverain			
FNE	Alain BAUDRY	Titulaire	
Association "les amis de la terre"	Le président Son représentant	Titulaire Suppléant	Présent
Riverain	Jean-Pierre BRETHES Christian DAULIEU	Titulaire Suppléant	
collège exploitants			
TEREGA	Le représentant Le représentant Le représentant Le représentant	Titulaire Titulaire Titulaire Titulaire	Présent Présent Présent Présent
Collège salariés			
TEREGA	Le représentant	Titulaire	Présente

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu de la CSS du 28 novembre 2024
2. Bilan de l'activité de la société TEREGA
3. Bilan de l'inspection des installations classées
4. Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h30, sous la présidence de Madame Duclovel-Pame, sous-préfète de Condom.

Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour présenté.

1. Approbation du compte rendu de la CSS du 28 novembre 2024

Le compte-rendu de la CSS du 28 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

M. Fortinon indique que le portail qu'il avait évoqué « resté ouvert » n'était finalement pas un portail appartenant au site.

2. Bilan de l'activité de la société TEREGA

M. le représentant du site TEREGA réalise un bilan de l'activité.

La situation du site n'a pas particulièrement évolué. Le contexte global reste similaire. Depuis la guerre en Ukraine, le flux du marché est du sud vers le nord. Les prévisions penchent vers une stabilité.

Une nouvelle réglementation Européenne est à noter, obligeant le site à mettre en place une organisation sur l'aspect technique afin d'éviter les micro-fuites de gaz.

M. Fortinon souhaite connaitre une estimation des micros-fuites et demande si ces informations sont publiées.

M. le représentant du site TEREGA répond que les mesures sont en cours d'études. Un appareil est approché de la fuite et mesure une concentration. Ces informations seront communiquées à la DGEC.

M. l'inspecteur de la DREAL indique que cette information sera à intégrer dans le rapport d'activité.

M. le représentant du site TEREGA présente les 3 piliers principaux du projet GAIA 2035 : gaz naturel et biométhane, les nouveaux gaz et la manœuvrabilité.

Les principaux objectifs de la nouvelle organisation Teréga sont :

- Simplifier la structure de l'entreprise : 7 directions,
- Améliorer le fonctionnement interne et accélérer la prise de décision,
- Faciliter le déploiement de GAIA 2035,
- Renforcer les processus,
- Créer des synergies,
- Gagner en agilité et en cohésion.

Concernant les activités de stockage, les objectifs sont :

- Assurer la pérennité des compétences clés du forage et création d'un poste de responsable forage,
- Maintenir le pôle de compétence SIR avec la nouvelle équipe,
- Transférer les compétences Geoscience vers le département « Études et Expertises ».

Les test et maintenance préventive des puits sont atteints à 100%. Une revue d'intégrité de l'ensemble des puits est réalisée périodiquement. La mise en place d'un compresseur provisoire est en cours.

M. Fortinon souhaite savoir si une étude vibratoire va être menée sur le site, comme réalisée sur le site de Lussagnet. Si tel est le cas, il souhaiterait disposer des résultats. M. le représentant du site TEREGA répond que le site d'IZAUTE n'a pas d'intérêt à ce jour d'avoir une étude de vibration. L'étude réalisée sur le site de LUSSAGNET portait sur les vibrations dues aux compresseurs et non aux puits.

M. le représentant du site TEREGA se dit dubitatif quant à la réalisation d'une étude de vibration pour le site, alors que celui-ci ne dispose pas de machines provoquant des vibrations.

Mme la sous-préfète demande si des vibrations sont néfastes, et si une étude est d'un intérêt particulier.

M. Fortinon indique qu'il peut, effectivement, y avoir des incidences sur la santé.

M. le représentant du site TEREGA prend note de cette demande. Il indique que la société TEREGA dispose de connaissances quant à ce sujet, et le site d'IZAUTE ne nécessite pas d'étude particulière.

Il présente les états des stocks, avec un maximum relevé à 2995 MNm3. Au jour de la CSS, le taux de remplissage était de 90 % pour les 2 stockages.

Les volumes et pressions sont dans les valeurs classiques.

Les évènements sécurité 2025 sont présentés :

- 12/07/2025, endommagement clôture IZA103 : lors de la spéciale du rallye des Terres de l'Armagnac organisée sur Laujuzan, sortie de route d'un concurrent et endommagement de la clôture. Les travaux de réparation ont été réalisés, avec un renforcement de la sécurisation du site par des barrières Heras menottées.

M. Fortinon interpelle Mme la sous-préfète quant à l'organisation de cet événement à proximité d'un site SEVESO et NATURA 2000.

Selon Mme la sous-préfète, le dossier reçu en préfecture n'a pas été qualifié de danger particulier. Une analyse de risque a été réalisée.

M. Guichebarou indique que tous les services donnent les autorisations, et celles-ci sont étudiées.

M. le représentant du site indique l'existence d'un numéro vert, présent dans le plan d'opération, afin de prévenir les exploitants rapidement d'un incident à proximité du site.

Les travaux programmés sur la période 2025 / 2026 sont présentés :

- Puits :
 - Aucune opération de Work Over n'est prévue en 2025/2026 sur les puits de stockage d'Izaute
 - Ajout débitmètre sur purge scrubber IZA-9/10/11/
 - Harmonisation des plateformes puits et installation de nouvelles consoles
- Installations de surface :
 - Étude en cours en vue du remplacement des deux compresseurs d'air instrument du centre d'Izaute pour réalisation au mieux fin 2026 / début en 2027.
- Concession d'Izaute :
 - Préparation de la demande de prolongation de la concession d'Izaute, dont l'échéance est prévue en octobre 2030.

M. Ducas souhaite en savoir plus quant au terme " concession d'Izaute".

M. le représentant du site explique que le site dispose d'un décret de concession à renouveler.

M. Fortinon demande qu'une révision du PPRT soit réalisée avec l'intégration des études vibratoires. Les études vibratoires portent sur la santé, mais également sur la biodiversité. Il demande que l'exploitant soit plus actif avec les associations de riverains.

M. le représentant du site souligne que la société TEREGA est à ce jour très active envers les associations.

Mme la sous-préfète souhaite plus d'informations quant à la concession.

M. le représentant du site explique qu'un dossier sera déposé d'ici 2030 demandant le renouvellement de la concession d'Izaute. Ce dossier est travaillé avec la DREAL.

Les inspections de la DREAL sont présentées par le représentant du site. Le système est réputé fiable.

Pas de question soulevée.

3. Bilan de l'inspection des installations classées

L'activité de la DREAL concernant l'année 2024 a déjà été abordée lors de la dernière CSS. Il s'agissait d'une inspection inopinée avec déclenchement du POI.

L'inspecteur de la DREAL réalise le bilan des deux inspections réalisées en 2025 :

- le 08 juillet 2025 : Action nationale - Pertes d'utilités (alimentation électrique ou alimentation pouvant affaiblir les barrières de sécurité et les mesures de maîtrise des risques du site)

5 points de contrôle :

- Stratégie de gestion de l'exploitant
- Gestion des pertes d'utilités pour les barrières de sécurité et les mesures de maîtrise des risques
- Consignes d'exploitation et de sécurité
- Test et maintenance des systèmes de sécurité
- Alimentation des barrières de sécurité ou mesures de maîtrise des risques concourant à la mise en sécurité ou à l'arrêt d'urgence des installations
→ Une demande d'action corrective relative aux consignes d'exploitation et de sécurité, avec une échéance à fin octobre 2025.

- le 08 juillet 2025 : Action nationale - PMII - plan de modernisation des installations industrielles

5 points de contrôle :

- Champ d'application démarche PMII
- Recensement des réservoirs soumis au PMII
- Recensement des tuyauteries et capacités soumises au PMII
- Modalités de suivi des tuyauteries et capacités soumises au PMII
- Recensement des ouvrages soumis au PMII
→ Une demande de justificatif + 2 demandes d'action corrective, avec pour échéance : début novembre 2025.

Un bilan sur le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) est réalisé :

Site classé SEVESO seuil haut, avec un PPRT approuvé le 26 décembre 2014

Le règlement du PPRT classe 6 logements en zone travaux. À ce jour, trois propriétaires ont réalisé les travaux.

Une convention de financement et de gestion des participations financières pour la réalisation des travaux prescrits par le PPRT de TEREGA a été signée le 25 janvier 2019.

Un avenant a été signé en 2025, afin de prolonger la durée de la convention :

Le premier alinéa de l'article 5.1 de la convention est supprimé et remplacé par : " La présente convention est conclue à compter de la date de signature par les différentes

parties et jusqu'à la fin de l'accompagnement PPRT porté par les collectivités sur le secteur géographique concerné, et en tout état de cause jusqu'à la fin de l'obligation de financement fixée par l'article L.515-19 du code de l'environnement.

Concernant le dossier d'un propriétaire, une problématique se pose quant à la bonne réalisation des travaux.

M. Guichebarou indique que les travaux ont été contrôlés, et une partie de l'isolant n'est pas en conformité totale avec les recommandations d'INERIS. Il demande à l'inspecteur de la DREAL que cette observation soit levée rapidement, et que ce dossier soit clôturé.

M. l'inspecteur de la DREAL indique qu'une demande a été faite par la DREAL auprès du ministère et INERIS. La DREAL est toujours en attente de retour. L'observation sera levée une fois que le propriétaire aura prouvé que l'isolant choisi peut répondre aux données techniques prévues.

M. Guichebarou indique que le seul problème porte sur la qualité technique d'une partie de l'isolant.

Mme la sous-préfète récapitule que la DREAL est en attente d'une réponse de l'INERIS afin de clôturer cette observation et débloquer ou pas les financements.

4. Questions diverses

M. Fortinon souhaite revenir sur l'éclairage des installations de TEREGA, car celui-ci est allumé en journée. De plus, il souhaiterait connaître l'avancée des études concernant la neutralité environnementale du site.

M. le représentant du site explique que la société a un objectif à 2035, avec la mise en place de biotechniques et des actions préventives.

M. troisième dernier demande si le site a fait du torchage.

M. le représentant du site indique que le site fait de la torchère exceptionnellement, avec une petite torche.

M. Fortinon souhaite qu'à la prochaine CSS, les objectifs portant la neutralité environnementale soient plus explicités.

M. le représentant du site répond par la positive et explique la mise en place du dispositif des remboursements.

Mme la sous-préfète remercie les participants et lève la séance à 16h00.

La sous-préfète de Condom

Nathalie DUCLOVEL-PAME